

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3812

10 décembre 2014

### SOMMAIRE

<b>ABC, Africa Business Center S.A.</b> .....	<b>182932</b>	<b>Luxembourg Investment Company 17 S.à r.l.</b> .....	<b>182950</b>
<b>AIG Europe Limited (Succursale de Luxembourg)</b> .....	<b>182930</b>	<b>Maravillia Investments S.A. - SPF</b> .....	<b>182933</b>
<b>Airetsa S.A.</b> .....	<b>182931</b>	<b>Matra Investment S.A.</b> .....	<b>182938</b>
<b>Akito Engineering Investments S.A.</b> ....	<b>182931</b>	<b>MDC L.C. I S.à r.l.</b> .....	<b>182937</b>
<b>Al Alu (Luxembourg) Finance S.à r.l.</b> ...	<b>182940</b>	<b>MG Services S.à r.l.</b> .....	<b>182942</b>
<b>AL Alu ( Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>182970</b>	<b>Pol Winandy et Cie S.à r.l.</b> .....	<b>182938</b>
<b>Allegra Investments S.A.</b> .....	<b>182975</b>	<b>Simeda</b> .....	<b>182935</b>
<b>Altis Assurances S.A.</b> .....	<b>182930</b>	<b>STOCKIA Archivage</b> .....	<b>182930</b>
<b>Annik Pepermans Architecte S.à r.l.</b> ....	<b>182931</b>	<b>Tamweelview S.A.</b> .....	<b>182934</b>
<b>ASA Corporation s.à r.l.</b> .....	<b>182972</b>	<b>Telematica Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>182967</b>
<b>Assurances Mathgen S.A.</b> .....	<b>182932</b>	<b>Thermo Fisher Scientific Investments (Sweden) S.à r.l.</b> .....	<b>182934</b>
<b>Binsfeld &amp; Bintener S.A.</b> .....	<b>182932</b>	<b>TI Expansion S.A.</b> .....	<b>182935</b>
<b>Blakeney Investors</b> .....	<b>182931</b>	<b>Tiger Holding Five Parent S.à r.l.</b> .....	<b>182936</b>
<b>Catalyst Recovery Europe S.A.</b> .....	<b>182936</b>	<b>T.O.Summit S.A.</b> .....	<b>182935</b>
<b>Clear S.A.</b> .....	<b>182976</b>	<b>T.O.Summit S.A.</b> .....	<b>182935</b>
<b>D.D.B. S.A.</b> .....	<b>182932</b>	<b>Transarc S.A.</b> .....	<b>182933</b>
<b>Fine Art Lease SA</b> .....	<b>182933</b>	<b>Transport Unioun Lëtzebuerg</b> .....	<b>182934</b>
<b>Finopar Holding S.A.</b> .....	<b>182976</b>	<b>Valdor&amp;K Lux S.A.</b> .....	<b>182934</b>
<b>Fondaco S.A.</b> .....	<b>182937</b>	<b>Vivai Lux S.A.</b> .....	<b>182936</b>
<b>Haave S.à r.l.</b> .....	<b>182937</b>	<b>V.M.C. SA</b> .....	<b>182936</b>
<b>HayFin DLF LuxCo 2 S.à r.l.</b> .....	<b>182938</b>	<b>Xunart Gallery S.à r.l.</b> .....	<b>182930</b>
<b>IT Holding S.à r.l.</b> .....	<b>182938</b>	<b>YAPITAL Financial A.G.</b> .....	<b>182939</b>
<b>KAMPEN S.A. Société de gestion de Patrimoine Familial en abrégé, SPF</b> .....	<b>182937</b>	<b>Zordalys S.A., SPF</b> .....	<b>182930</b>
<b>KLX Investments II S.à r.l.</b> .....	<b>182955</b>		
<b>Luxembourg Investment Comapny 8 S.à r.l.</b> .....	<b>182945</b>		

**Zordalys S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.821.

Les Bilans au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014185293/10.

(140208400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

**Xunart Gallery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 166.603.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 21 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185290/10.

(140208027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

**AIG Europe Limited (Succursale de Luxembourg), Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 50.342.

Depuis le 12 novembre 2014:

- Monsieur Nicholas Charles WALSH n'a plus le pouvoir d'engager la société;
- Monsieur James LENTON, administrateur, né le 23 juillet 1975 à Macclesfield, Royaume-Uni, dont l'adresse professionnelle est 150 Cheapside, London, EC2V 6ET, Angleterre, a le pouvoir d'engager la société.

Référence de publication: 2014185347/11.

(140209164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

**Altis Assurances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 84.981.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Magnus Vincent

Administrateur

Référence de publication: 2014185351/11.

(140209378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

**STOCKIA Archivage, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.732.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STOCKIA Archivage

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014184531/12.

(140207786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

**Airetsa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 50.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185348/9.

(140209406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**Annik Pepermans Architecte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2725 Luxembourg, 3, rue Nicolas van Werveke.  
R.C.S. Luxembourg B 146.336.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Annik PEPERMANS  
*Gérante*

Référence de publication: 2014185354/11.

(140209267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**Akito Engineering Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 106.180.

EXTRAIT

Dépôt rectificatif du bilan au 31.12.2010 (déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 15.11.2011, N° L110180456).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Karim Van den Ende  
*Administrateur*

Référence de publication: 2014185320/14.

(140209505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**Blakeney Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 51.637.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 23 octobre 2014 et a adopté les résolutions suivantes:

L'Assemblée:

- a pris note de la démission de M. Daniel Faes et M. Henri Christophe Oppenheim le 21 juillet 2014 en tant qu'administrateurs;
- a approuvé la co-optation de M. Gordon Lawson en remplacement de M. Henri Christophe Oppenheim en tant qu'administrateur;
- a approuvé la reconduction des mandats d'administrateurs de M. Nigel Pilkington (Président), M. Caspar Romer, M. Frédéric Fasel, M. Marc Briol et M Gordon Lawson pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2015.

L'Assemblée a également reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit S.à r.l. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2015.

Référence de publication: 2014185397/20.

(140208899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**Assurances Mathgen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9190 Vichten, 65, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 102.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014185331/10.

(140208990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

**ABC, Africa Business Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.269.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/07/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014185337/10.

(140209358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

**D.D.B. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 15.

R.C.S. Luxembourg B 101.856.

Date de clôture des comptes annuels au 30/09/2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 25/11/2014.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2014187500/13.

(140209729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

**Binsfeld & Bintener S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 90.628.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 31 octobre 2014*

L'assemblée générale reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes. Leurs mandats viendront à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice social de l'an 2014.

1) *Conseil d'Administration*

*Administrateurs*

Monsieur BINTENER Fred, administrateur,

Monsieur KLEIN Tom, administrateur,

Monsieur PAQUET Michael, administrateur.

2) *Commissaire aux comptes*

AUXILIAIRE DES P.M.E. S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Signature

Référence de publication: 2014185393/21.

(140209627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

**Maravillia Investments S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 149.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014185714/10.

(140209124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**Transarc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 77.651.

**EXTRAIT**

La société prend acte que Monsieur Magsud AHMADKHALANOV, né le 5 juin 1978 à Baki (Azerbaïdjan), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé représentant permanent de P.A.L. Management Services S.à r.l., administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Philippe SALPETIER, et ce avec effet au 15 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185857/14.

(140208890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**Fine Art Lease SA, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 150.877.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

Suite à la démission de Madame Sylvie Lexa en sa qualité d'administrateur et administrateur-délégué de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 19 novembre 2014, il a été décidé de nommer Mr. Kamran Abbas-Vahid né le 15 juin 1973 à Neuilly-sur-Seine (France), et résidant professionnellement au 6A route de Trèves, L- 2633 Senningerberg, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la Société en remplacement de l'administrateur démissionnaire jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2019.

Le Conseil d' Administration de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Adrian Braimer-Jones,
- M. Grégory Noyen,
- M. Kamran Abbas-Vahid, administrateur-délégué

**Traduction pour les besoins de l'enregistrement**

Further to the resignation of Ms. Sylvie Lexa as director and managing director of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 19 November 2014, it has been decided to appoint Mr. Kamran Abbas-Vahid, born on the 15<sup>th</sup> June 1973 in Neuilly-sur-Seine (France) and residing professionally at 6A route de Trèves, L- 2633 Senningerberg, as director and managing director of the Company in place of the resigning Director until the annual general meeting approving the annual account of the Company for the financial year ending on 31 December 2019.

The Board of Directors of the Company is now composed as follows:

- Mr. Adrian Braimer-Jones,
- Mr. Grégory Noyen
- Mr. Kamran Abbas-Vahid, managing director.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2014185529/30.

(140209334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**Tamweelview S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 66.944.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185860/9.

(140209367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**Valdor&K Lux S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014185878/11.

(140208905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**Transport Unioun Lëtzebuerg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 28, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 37.916.

Il résulte d'une décision de la société en date du 19 novembre 2014, d'annuler le mandat du réviseur d'entreprise la société BDO AUDIT SA, inscrite au RCSL sous le n° B147570, 2 Avenue Charles de Gaulle à L - 1653 Luxembourg (ex-Compagnie Fiduciaire, RCSL n° B71178) avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185858/12.

(140209613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**Thermo Fisher Scientific Investments (Sweden) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 120.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 191.930.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales conclu en date du 24 novembre 2014, que FSWH International Holdings LLC, une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à 1675, South State Street, STE B Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 5453887 associé de la Société, a cédé 7.303 parts sociales de la Société, parts sociales à la société Invitrogen Holdings Inc., une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à 1675, South State Street, STE B Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 3769537.

Suite au transfert des parts sociales, dont la date effective est fixée au 7 novembre 2014:

- FSWH International Holdings LLC détient 100,697 parts sociales de la Société, représentant 83,914 % du capital social de la Société;

- Invitrogen Holdings Inc. détient 19,303 parts sociales de la Société, représentant 16,086% du capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185855/22.

(140208926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**TI Expansion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.  
R.C.S. Luxembourg B 127.506.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185866/10.

(140209417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**Simeda, Société Anonyme.**

Siège social: L-7526 Mersch, 8, Um Mierscherbiereg.  
R.C.S. Luxembourg B 125.968.

Die Koordinierten Statuten vom 11. November 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185837/10.

(140209316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**T.O.Summit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 60.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T.O. SUMMIT S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014185849/12.

(140209198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**T.O.Summit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 60.499.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2013*

1. Les démissions de Monsieur Christian FRANCOIS et Monsieur Stéphane BAERT, employés privés, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de leur mandat d'Administrateur, sont actées avec effet à la présente Assemblée.

2. Sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement:

- Monsieur Thierry JACOB, employé privé, né le 7 juillet 1967 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Certifié sincère et conforme

T.O. SUMMIT S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014185848/22.

(140209197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**V.M.C. SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 28, Geidgerweeg.  
R.C.S. Luxembourg B 98.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Wilwerdange, le 25 novembre 2014. Signature.

Référence de publication: 2014185876/10.

(140209366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**Tiger Holding Five Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.360.054,15.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.  
R.C.S. Luxembourg B 136.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185867/10.

(140209054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**Catalyst Recovery Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4832 Rodange, 420, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 16.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ainsi que les comptes de profits et pertes et l'annexe légal ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014187443/13.

(140209584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

---

**Vivai Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 124.184.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held exceptionally on November 5<sup>th</sup>, 2014*

Référence est faite à l'extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 30 décembre 2013 déposé le 6 janvier 2014 sous la référence 140001497 et publié le 6 février 2014 au Mémorial C n° 342 sous la référence 2014002698/14.)

- The co-option of Mr Diaudécy BONHOMME, private employee, born on December 11<sup>th</sup>, 1984 at Saint-Michel de l'Attalaye (Haïti), with professional address at 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, as a new Director of the company is ratified. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2015.

**Suit la traduction en français de ce qui précède:**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue exceptionnellement le 05 novembre 2014*

- La cooptation de Monsieur Diaudécy BONHOMME, employé privé, né le 11 décembre 1984 à Saint-Michel de l'Attalaye (Haïti), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administratrice, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Fait à Luxembourg, le 05 novembre 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014185889/21.

(140209126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**Haave S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6492 Echternach, 2, rue Thoull.

R.C.S. Luxembourg B 150.157.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/11/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2014187622/12.

(140209882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

**Fondaco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 36.480.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

A. Czarnocki-Lucheschi  
*Administrateur unique*

Référence de publication: 2014187584/13.

(140210123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

**MDC L.C. I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.976.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 December 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

MDC L.C. I S.à r.l.  
Johannes Laurens de Zwart  
*Gérant B*

Référence de publication: 2014187756/14.

(140210050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

**KAMPEN S.A. Société de gestion de Patrimoine Familial en abrégé, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 151.155.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014187677/15.

(140209643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

**Pol Winandy et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8181 Kopstal, 98, rue de Mersch.  
R.C.S. Luxembourg B 97.758.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014185146/10.

(140207985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

---

**IT Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 154.932.

L'adresse des gérants de catégorie A, Mark Lessing et Jeff Lieberman, a changé et est désormais au 1114, Avenue of America, 36<sup>th</sup> Floor, 10036 New York, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Référence de publication: 2014184271/12.

(140207601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

---

**HayFin DLF LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 172.946.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2014:*

- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mme. Nahima Bared, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Heike Kubica, avec effet au 24 novembre 2014.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014184936/15.

(140208407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

---

**Matra Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 150.459.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 20 novembre 2014:

1. que la démission de M. Alan Botfield en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 20 novembre 2014;
2. que la démission de M. Giovanni La Forgia en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 20 novembre 2014;
3. que M. Freddy de Petter avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau administrateur avec effet au 20 novembre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016;
4. que M. Jean-Marc McLean avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau administrateur avec effet au 20 novembre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Référence de publication: 2014184343/17.

(140207384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

---

**YAPITAL Financial A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.278.

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am neunundzwanzigsten August.

Vor der unterzeichnenden Maître Martine SCHAEFFER, Notarin mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

**IST ERSCHIENEN:**

Die Gesellschaft deutschen Rechts Finnovato GmbH mit Sitz in D-22047 Hamburg, Am Stadtrand 54, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter Nummer HRB 121197,

hier vertreten durch Herrn Matthias SCHMIDT, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, rechtmäßig ausgestellt durch den Geschäftsführer Herr Boris JENDRUSCHEWITZ und dem Prokuristen Herr Ludwig RICHTER, in Hamburg am 21. August 2014.

Die vorbenannte Vollmacht bleibt, nachdem sie von dem Bevollmächtigten und der amtierenden Notarin "ne varietur" unterzeichnet wurde, der vorliegenden Urkunde zum Zweck der Registrierung beigelegt.

Die erschienene Partei, vertreten wie zuvor erläutert, bat die unterzeichnende Notarin, Nachfolgendes auszuführen:

Die erschienene Partei ist die Alleinaktionärin der Gesellschaft YAPITAL Financial A.G., eine Aktiengesellschaft ("société anonyme"), gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburgs, mit Gesellschaftssitz in 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 167.278 (die "Gesellschaft"). Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch die amtierende Notarin am 1. März 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 969 vom 14. April 2012. Die Gesellschaftssatzung wurde erstmals abgeändert durch Urkunde der unterzeichnenden Notarin vom 13. Juli 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2104 vom 24. August 2012, sowie zuletzt durch Urkunde der unterzeichnenden Notarin vom 7. Juli 2014, in der Form wie berichtet durch notarielle Urkunde der unterzeichnenden Notarin vom 29. August 2014, welche bislang noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht worden sind.

Die Alleinaktionärin, vertreten wie vorbezeichnet, ersuchte die Notarin in ihrer Eigenschaft als Alleinaktionärin der Gesellschaft folgende Beschlüsse festzustellen:

*Erster Beschluss*

Die Alleinaktionärin beschloss, das Grundkapital der Gesellschaft um eine Million einhundertzehntausend Euro (EUR 1.110.000,-) anzuheben,

um es von seinem derzeitigem Betrag von neun Millionen einhundertsechzigtausend Euro (EUR 9.160.000,-), eingeteilt in neunhundersechzehntausend (916.000) Aktien mit einem Nennwert von jeweils zehn Euro (EUR 10,-),

auf den Betrag von zehn Millionen zweihundertsiebzigttausend Euro (EUR 10.270.000,-) durch die Ausgabe von einhundertelftausend (111.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von jeweils zehn Euro (EUR 10,-) zu erhöhen, wobei diese neuen Aktien über dieselben Rechte und Verpflichtungen verfügen, wie die bereits bestehenden Aktien.

Die einhundertelftausend (111.000) neuen Aktien werden ausgegeben zusammen mit einem Emissionsagio in Höhe von sechs Millionen zweihundertneunzigtausend Euro (EUR 6.290.000,-).

*Zeichnung - Einzahlung*

Daraufhin erklärte die Gesellschaft Finnovato GmbH, vertreten wie zuvor genannt, die einhundertelftausend (111.000) neu ausgegebenen Aktien zu zeichnen und zusammen mit dem Emissionsagio vollständig einzubezahlen im Wege einer Bareinlage in Höhe von sieben Millionen vierhunderttausend Euro (EUR 7.400.000,-).

Daraufhin beschloss die Alleinaktionärin die vorgenannte Zeichnung und Einzahlung anzunehmen und einhundertelftausend (111.000) neue und vollständig einbezahlte Aktien an die Alleinaktionärin auszugeben und dieser zuzuteilen.

Der Nachweis der Einzahlung des Betrages in Höhe von sieben Millionen vierhunderttausend Euro (EUR 7.400.000,-) wurde gegenüber der Notarin in Form eines Bankzertifikates erbracht, welche sodann feststellt, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

*Zweiter Beschluss*

Infolge des vorausgegangenen Beschlusses wird Artikel 6. Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft neugefasst und lautet fortan wie folgt:

**“ Art. 6. Kapital und Aktien (Absatz 1).** Das Grundkapital der Gesellschaft beträgt zehn Millionen zweihundertsiebzigttausend Euro (EUR 10.270.000,-) und ist eingeteilt in eine Million siebenundzwanzigttausend (1.027.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-).“

182940

*Dritter Beschluss*

Aus dem Betrag des Emissionsagios werden einhundertfitausend Euro (EUR 111.000.-) der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft zugeführt.

*Kosten*

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Nebenkosten jeglicher Art, die der Gesellschaft durch die hier vorliegende Urkunde entstanden sind, werden auf ungefähr EUR 4000.- geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre Monat und am Tage wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung, hat der Bevollmächtigte, handelnd wie vorerwähnt, zusammen mit der beurkundenden Notarin die vorliegende Urkunde unterschreiben.

Signé: M. Schmidt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 septembre 2014. LAC/2014/41633. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Référence de publication: 2014179562/71.

(140205931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

**Al Alu (Luxembourg) Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 191.223.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“Al Alu & CY S.C.A.”, a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 191.173,

here represented by Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 23 October 2014.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of “Al Alu (Luxembourg) Finance S.à r.l.”, (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies’ Register is pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 26, 2014 and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company’s share capital by an amount of one million two hundred twenty-three thousand and five hundred Euro (EUR 1,223,500.00), so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.00) up to one million two hundred and thirty-six thousand Euro (EUR 1,236,000.00) by the issue of one million two hundred twenty-three thousand and five hundred (1,223,500) new shares (collectively referred as the “New Shares”), each having a par value of one Euro (EUR 1.00) and having the same rights and obligations as set out in the Company’s articles of incorporation, paid up by a contribution in cash amounting to one million two hundred twenty-three thousand and five hundred Euro (EUR 1,223,500.00) to be then entirely allocated to the share capital of the Company.

*Subscription / Payment*

The one million two hundred twenty-three thousand and five hundred (1,223,500) New Shares are subscribed by “Al Alu & CY S.C.A.”, prenamed, paid up by a contribution in cash of an amount of one million two hundred twenty-three thousand and five hundred Euro (EUR 1,223,500.00).

The total contribution of one million two hundred twenty-three thousand and five hundred Euro (EUR 1,223,500.00) is entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

### Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 5.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

**Art. 5. Share Capital.** The Company's share capital is set at one million two hundred and thirty-six thousand Euro (EUR 1,236,000.00) represented by one million two hundred and thirty-six thousand (1,236,000) shares of one Euro (EUR 1.00) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

### Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently deed are estimated at approximately three thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Al Alu & CY S.C.A.», une société en commandite par actions constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 191.173,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 23 octobre 2014.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique d'«Al Alu (Luxembourg) Finance S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés est en cours, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 26 septembre 2014 et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million deux cent vingt-trois mille cinq cents euros (EUR 1.223.500,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) à un million deux cent trente-six mille euros (EUR 1.236.000,00), par l'émission d'un million deux cent vingt-trois mille cinq cents (1.223.500) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société, payées par un apport en numéraire d'un montant d'un million deux cent vingt-trois mille cinq cent euros (EUR 1.223.500,00), alloué ensuite entièrement au capital social de la Société.

### Souscription / Paiement

Les un million deux cent vingt-trois mille cinq cents (1.223.500) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par «Al Alu & CY S.C.A.», prénommée, et payées par un apport en numéraire d'un montant d'un million deux cent vingt-trois mille cinq cent euros (EUR 1.223.500,00).

L'apport total d'un million deux cent vingt-trois mille cinq cent euros (EUR 1.223.500,00) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

### Seconde résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

## Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social de la Société est de un million deux cent trente-six mille euros (EUR 1.236.000,00) représenté par un million deux cent trente-six mille (1.236.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,00) chacune (les «Parts Sociales»); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14589. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014178206/111.

(140204312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

## **MG Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 32, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 191.971.

### — STATUTS

L'an deux mille quatorze, le treize novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. «ELVAFIN SPF S.A.», une société anonyme ayant son siège social à L-1538 Luxembourg, 2, place de France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 24.996, représentée par deux de ses administrateurs en fonction savoir:

- a) Monsieur Mauro GIALLOMBARDO, demeurant professionnellement à L - 1538 Luxembourg, 2 place de France;
- b) Mademoiselle GIALLOMBARDO Valeria, demeurant professionnellement à L - 2550 à Luxembourg, 56, avenue du Dix Septembre;

lesquels peuvent engager valablement la société par leurs signatures conjointes, tel qu'il est prévu par les statuts de la société.

2. Mademoiselle GIALLOMBARDO Valeria, administrateur de sociétés, née le 08/09/1976 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L - 2550 à Luxembourg, 56, avenue du Dix Septembre.

Agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exécution de tous travaux de nettoyage, de déblayage, d'entretien, de peinture, de maintenance et de conservation tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de tous immeubles, locaux commerciaux et industriels, chantiers avec leurs accessoires et alentours, y compris espaces verts, ainsi que la location de personnel en régie pour l'exécution des mêmes travaux.

La Société a en outre pour objet l'importation, l'achat, la vente et l'exportation de tous produits chimiques ou industriels servant aux dits travaux ainsi que la représentation, l'importation, la location, la vente et la répartition de toutes machines utilisées pour leur exécution ou pour l'installation des locaux.

Elle pourra notamment réaliser toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ainsi que toute opération généralement quelconque qui se rattache directement ou indirectement à son objet, ou qui le favorise.

La Société pourra s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit dans toute société ou entreprise se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser ou le développer

Font également partie de l'objet social l'achat, la gestion et la vente de tout bien, meuble, immeuble, droits, actions, obligations ou tout autre type de droits ou participations dans des sociétés nationales ou étrangères, anonymes ou autres, le cas échéant, comme partenaire fondateur ou constituant l'achat, la vente, la prestation, la valorisation ou l'exploitation de toute espèce de patente, licence, brevet, procédé, marque ou service.

La société peut également procéder à être l'intermédiaire dans des opérations immobilières et de gestion.

L'énonciation des activités reprises ci-dessus ne présuppose pas leur réalisation simultanée.

La société peut ouvrir des succursales, filiales ou sièges d'exploitation tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques, elle peut accorder hypothèque, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «MG SERVICES S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,-EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul ayant-droit pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 11.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués ad nutum et remplacés par les associés.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance, avec pouvoir de délégation réciproque.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par télégramme, télécopie ou courrier électronique, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq (25).

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représentée.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

**Art. 16.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

*Dispositions transitoires:*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

*Souscription et libération:*

Les deux cent cinquante (250) parts sociales ont toutes été souscrites, comme suit:

1. ELVAFIN SPF S.A. ....	240
2. GIALLOMBARDO Valeria, prénommée, .....	10
Total: .....	250

Toutes les parts ont été entièrement libérées par les prédicts souscripteurs, de sorte que vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dorénavant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

#### Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés approximativement à 1.300,- Eur.

#### Décisions des associés:

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentés comme ci-avant et représentant la totalité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la Société pour une période indéterminée:
  - Monsieur Mauro GIALLOMBARDO, né à Gioia del Colle (Italie) le 12 avril 1949, demeurant professionnellement à L-1538 Luxembourg, 2, Place de France.
2. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.
3. L'adresse de la Société est fixée à L - 1650 Luxembourg, 32, Avenue Guillaume.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du Notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: GIALLOMBARDO M., GIALLOMBARDO V., GIALLOMBARDO V., Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13/11/2014. Relation: EAC/2014/15339. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014183642/168.

(140206348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

### Luxembourg Investment Comapny 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.984.

#### STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the thirty-first day of October.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

#### THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

**Art. 1.** There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period.

**Art. 4.** The company will assume the name of “Luxembourg Investment Company 8 S.à r.l.” a private limited liability company.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

**Art. 6.** The company’s corporate capital is fixed at EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

**Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

**Art. 11.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 12.** The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company’s object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 14.** Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 16.** The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 17.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 18.** Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 19.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 20.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

**Art. 21.** The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

#### *Transitory Disposition*

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fifteen.

#### *Subscription and payment.*

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l..

prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

#### *Estimate of costs.*

The parties estimate the value of formation expenses at approximately 1,300.- Euro.

#### *Decisions of the sole shareholder*

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un octobre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, salariée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «Luxembourg Investment Company 8 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

*Disposition transitoire.*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quinze.

*Souscription et libération.*

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de 1.300 Euros.

*Décisions de l'associé unique*

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 novembre 2014. Relation: EAC/2014/14923. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014183585/254.

(140206663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

**Luxembourg Investment Company 17 S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.967.

—  
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the sixth day of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

**Art. 1.** There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period.

**Art. 4.** The company will assume the name of “Luxembourg Investment Company 17 S.à r.l.” a private limited liability company.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

**Art. 6.** The company’s corporate capital is fixed at EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

**Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

**Art. 11.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 12.** The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company’s object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 14.** Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company’s share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 16.** The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 17.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 18.** Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 19.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 20.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

**Art. 21.** The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

#### *Transitory Disposition*

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fifteen.

#### *Subscription and payment.*

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l..

prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

#### *Estimate of costs.*

The parties estimate the value of formation expenses at approximately 1,300.- Euro.

#### *Decisions of the sole shareholder*

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le six novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, salariée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger. Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «Luxembourg Investment Company 17 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes

de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

*Disposition transitoire.*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quinze.

*Souscription et libération.*

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de 1.300 Euros.

*Décisions de l'associé unique*

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15366. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014183583/261.

(140206321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

**KLX Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 192.043.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen on the fourteenth day of November.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed.

There appeared:

B/E Aerospace Europe Holding LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 3411 Silverside Road, Rodney Building #104, Wilmington, Delaware 19810, USA and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4828646,

here represented by Ms Laurence Ouverleaux, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on November 12<sup>th</sup>, 2014; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "KLX Investments II S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the

registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company’s corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or wilful misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders must be held within six (6) months following the end of the previous financial year. If the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of shareholders will be held on 30 June at 11 am. If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation

or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over (i) by the Chairman or, (ii) by a person designated by the Manager(s) or, (iii) by a person designated by the general meeting of shareholders in case such person has not been designated by the Manager(s).

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

## Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of February of each year and ends on the last day of January of the following year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the undersigned notary.

Thereupon, B/E Aerospace Europe Holding LLC, represented as stated above, declared to subscribe for twenty thousand (20,000) Company's shares which will be paid up through the contribution in kind (the "Contribution") consisting in approximately fifty-four point two one seven per cent (54.217%) of the Shares (as defined below) of B/E Aerospace Consumables Management Deutschland GmbH, a limited liability company governed by German law (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) with registered office at Nordportbogen 6, 22848 Norderstedt and registered with the Commercial Register of the Local Court of Kiel under HRB 10565 KI ("CM Deutschland"), with a share capital of twenty-five thousand euro (EUR 25,000), divided into one share with a nominal value of twenty-four thousand seven hundred fifty euro (EUR 24,750) and one share with a nominal value of two hundred fifty euro (EUR 250), representing 100% of the capital of CM Deutschland (the "Shares").

The Contribution has an aggregate value of ninety million US Dollars (USD 90,000,000), which shall be allocated as follows:

- an amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) shall be allocated to the Company's share capital account; and
- an amount of eighty-nine million nine hundred eighty thousand US Dollars (USD 89,980,000) shall be allocated to the Company's share premium account.

Proof of the valuation and ownership by B/E Aerospace Europe Holding LLC of the Shares have been given to the undersigned notary through a valuation report wherein B/E Aerospace Europe Holding LLC (the «Report») states, amongst others, that:

- «B/E Aerospace Europe Holding LLC is the sole owner of the Shares;
- the Shares are freely transferable and/or assignable to the Company;
- the Shares are free of any lien, encumbrance, pre-emption right or other similar right;
- valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities (including notarial deeds) necessary to perform a valid transfer of the legal title of the Shares to the Company;
- the value of the Contribution amounts at least to ninety million US Dollars (USD 90,000,000)».

The Report will remain attached to the present deed.

The shares will be allocated at as follows:

shareholder	subscribed capital	number of sha- res	Amount paid-in (including the share premium)
B/E Aerospace Europe Holding LLC . . . . .	USD 20,000	20,000	USD 90,000,000

On the basis of the above, the undersigned notary acknowledged and stated that the conditions provided for in article 183 of the law August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

### *Transitory Provision*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of January 2016.

*Shareholders resolutions*  
*First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- a) Mr Michael Form SENFT, born on 8 October 1958 in New Jersey, USA, with professional address at 1300 Corporate Center Way, Wellington, FL 33414, USA, as Class A Manager;
- b) Mr Marcus Jacobus DIJKERMAN, born on 5 November 1962 in Schiedam, Netherlands, with professional address at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, as Class B Manager;
- c) Mr Joost Anton MEES, born on 27 September 1978 in Delft, Netherlands, with professional address at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, as Class B Manager;

*Third Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of statutory auditor and further resolved to appoint the following for a period ending at the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts of the financial year ending on 31 January 2016:

Deloitte Audit S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered under number B 67.895.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le quatorze novembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

B/E Aerospace Europe Holding LLC, une limited liability company, constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 3411 Silverside Road, Rodney Building #104, Wilmington, Delaware 19810 USA et immatriculée au Secretary of State de l'Etat du Delaware sous le numéro 4828646,

ici représentée par Madame Laurence Ouverleaux, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 novembre 2014; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

**Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «KLX Investments II S.à r.l.»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer

provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (20.000.- USD) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

## Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion intentionnelle. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou de mauvaise gestion intentionnelle. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés doit se tenir dans les six (6) mois suivant la clôture de l'année financière. Au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés aura lieu le 30 juin à 11 heures. Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des

Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par (i) le Président ou, (ii) par une personne désignée par le ou les Gérants, ou, (iii) par une personne désignée par l'assemblée générale des associés dans le cas où une telle personne n'a pas été désignée par le ou les Gérants.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> février de chaque année et s'achève le dernier jour de janvier de l'année suivante.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire. Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire.

Intervient alors la société B/E Aerospace Europe Holding LLC précitée, représentée comme dit ci-avant, qui déclare vouloir souscrire à l'ensemble des vingt mille (20,000) parts sociales de la Société et payer cent pour cent (100%) de la valeur nominale de ces parts sociales, par le biais d'un apport en nature (la "Contribution") consistant en approximativement cinquante-quatre virgule deux cent dix-sept pour cent (54.217%) des Parts Sociales (tel que défini ci-dessous) de B/E Aerospace Consumables Management Deutschland GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) régie par le droit allemand, ayant son siège social au 6 Nordportbogen, 22848 Norderstedt et immatriculée au Registre de commerce de Kiel sous le numéro HRB 10565 KI ("CM Deutschland"), ayant un capital social de vingt-cinq mille euro (25.000) divisé en une part sociale ayant une valeur nominale de vingt-quatre mille sept cent cinquante euro (24.750 EUR) et l'autre part sociale ayant une valeur nominale de deux cent cinquante euro (250 EUR), représentant conjointement 100% du capital social de CM Deutschland (les «Parts Sociales»).

La Contribution ont une valeur totale de quatre-vingt-dix millions de dollars américains (90.000.000.- USD), laquelle sera allouée comme suit:

- un montant de vingt mille dollars américains (20.000.- USD) sera alloué au capital social de la Société; et
- un montant de quatre-vingt-neuf millions neuf-cent quatre-vingt mille dollars américains (89.980.000.- USD) sera alloué en tant que prime d'émission à la Société.

La preuve de la valeur et de la propriété des Actions a été rapportée au notaire soussigné par le biais d'un rapport dans lequel B/E Aerospace Europe Holding LLC déclare, entre autres, les éléments suivants (le «Rapport»):

- «B/E Aerospace Europe Holding LLC est l'unique propriétaire des Parts Sociales;
- les Parts Sociales sont librement transmissibles à la Société;
- les Parts Sociales sont libres de tout gage, engagement, charge, droit de préemption ou autre droit similaire;
- des instructions valides ont été données aux fins d'entreprendre toutes les notifications, enregistrements, ou toutes autres formalités (y compris des actes notariés) nécessaires à l'accomplissement d'un transfert valide du titre de propriété des Parts Sociales à la Société;
- la valeur de la Contribution est d'au moins de quatre-vingt-dix millions de dollars américains (90.000.000.- USD).»

Le Rapport restera annexé au présent acte.

Les parts sociales de la Société seront attribuées comme suit:

associé	capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré (y compris la prime d'émission)
B/E Aerospace Europe Holding LLC . . . . .	20.000 USD	20.000	90.000.000 USD

Au vu de ce qui précède, le notaire instrumentant constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ont été respectées.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de janvier 2016.

182967

*Assemblée générale extraordinaire  
Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

*Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- a) Monsieur Michael Form SENFT, né le 8 octobre 1958 au New Jersey, USA, ayant son adresse professionnelle au 1300 Corporate Center Way, Wellington, FL 33414, USA, comme Gérant de Catégorie A;
- b) Monsieur Marcus Jacobus DIJKERMAN, né le 5 novembre 1962 à Schiedam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, comme Gérant de Catégorie B; et
- c) Monsieur Joost Anton MEES, né le 27 septembre 1978 à Delft, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, comme Gérant de Catégorie B.

*Troisième Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à un (1) le nombre de commissaires et à décider de plus de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 janvier 2016:

Deloitte Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce de des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L.Ouverleaux, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 18 novembre 2014. REM/2014/2503. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185010/673.

(140208690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

---

**Telematica Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 185.189.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth of November.

Before US Maître Henri BECK, notary public residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Eventail Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184.989 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on November 11, 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the Sole Shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Telematica Luxembourg S.à r.l.", incorporated pursuant to a

deed of the undersigned notary dated March 4<sup>th</sup>, 2014, published in the “Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations”, number 1236, on May 15<sup>th</sup>, 2014 (the “Company”).

II. The Company’s share capital is set at twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand, five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

IV. The Sole Shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to accept the resignation of the following persons as category A managers of the Company, with immediate effect, and further resolved to grant them discharge for the exercise of their mandate until the date of the present deed:

- (i) Ms. Yulia Nefedova; and
- (ii) Mr. Yuri Brusilovskiy.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to appoint Mr. Luc Sunnen, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 22<sup>nd</sup>, 1961, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, as new category A manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited duration.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend and restate article 11 of the Company’s articles of association to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles (especially article 17) to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company’s affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.”.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend and restate article 17 of the Company’s articles of association to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders’ meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any decision in relation to material transactions, including but not limited to, the acquisition or the disposition of any type of assets belonging to the Company, the financing or the refinancing, the granting of any type of guarantees or securities and the distribution of interim dividends, as well as any decision in relation to a transaction whose value exceeds ten thousand Euro (EUR 10,000.-) shall require the prior consent of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders.”.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing company, the present deed is worded in English followed by a French translation; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L’an deux mille quatorze, le douze novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Eventail Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 184.989 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Peggy Simon, employée privée ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 novembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la société comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous la dénomination de «Telematica Luxembourg S.à r.l.», constituée suivant un acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 4 mars 2014, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 1236, le 15 mai 2014 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.

III. L'Associée Unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associée Unique a décidé d'accepter la démission des personnes suivantes en qualité de gérants de catégorie A de la Société, avec effet immédiat, et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date du présent acte:

- (i) Mme Yulia Nefedova; et
- (ii) M. Yuri Brusilovskiy.

#### *Deuxième résolution*

L'Associée Unique a décidé de nommer M. Luc Sunnen, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 décembre 1961, ayant son adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

#### *Troisième résolution*

L'Associée Unique a décidé de modifier et de reformuler l'article 11 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts (spécialement l'article 17) seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associée Unique a décidé de modifier et de reformuler l'article 17 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Toute décision concernant des opérations importantes, incluant notamment l'acquisition et la disposition de tout type de biens appartenant à la Société, le financement ou le refinancement, l'octroi de tout type de garanties ou de sûretés, la distribution de dividendes intérimaires, ainsi que toute décision concernant une transaction dont la valeur excède dix mille Euros (EUR 10.000,-) requiert le consentement préalable de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la société comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, seule la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la société comparante, connue du notaire par ses Noms, Prénoms, état civil et résidence, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 novembre 2014. Relation: ECH/2014/2183. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178864/141.

(140205125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

**AL Alu ( Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 190.878.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“AI Global Investments & CY S.C.A.”, a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619,

here represented by Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 23 October 2014.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of “AI Alu (Luxembourg) S.à r.l.”, (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 190.878, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 26, 2014 and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and fifty-five thousand Euro (EUR 1,155,000.00), so as to raise it from its present amount of forty-five thousand Euro (EUR 45,000.00) up to one million and two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.00) by the issue of one million one hundred and fifty-five thousand (1,155,000) new shares (collectively referred as the “New Shares”), each having a par value of one Euro (EUR 1.00) and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, paid up by a contribution in cash amounting to one million one hundred and fifty-five thousand Euro (EUR 1,155,000.00) to be then entirely allocated to the share capital of the Company.

*Subscription / Payment*

The one million one hundred and fifty-five thousand (1,155,000) New Shares are subscribed by “AI Global Investments & CY S.C.A.”, prenamed, paid up by a contribution in cash of an amount of one million one hundred and fifty-five thousand Euro (EUR 1,155,000.00).

The total contribution of one million one hundred and fifty-five thousand Euro (EUR 1,155,000.00) is entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 5.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

**Art. 5. Share Capital.** The Company's share capital is set at one million and two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.00) represented by one million and two hundred thousand (1,200,000) shares of one Euro (EUR 1.00) each

having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

#### *Costs and Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently deed are estimated at approximately three thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Al Global Investments & CY S.C.A.», une société en commandite par actions constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 23 octobre 2014.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique d'«Al Alu (Luxembourg) S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 26 septembre 2014 et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million cent cinquante-cinq mille euros (EUR 1.155.000,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de quarante-cinq-mille euros (EUR 45.000,00) à un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,00), par l'émission d'un million cent cinquante-cinq mille (1.155.000) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société, payées par un apport en numéraire d'un montant d'un million cent cinquante-cinq mille euros (EUR 1.155.000,00), alloué ensuite entièrement au capital social de la Société.

#### *Souscription / Paiement*

Les un million cent cinquante-cinq mille (1.155.000) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par «Al Global Investments & CY S.C.A.», prénommée, et payées par un apport en numéraire d'un montant d'un million cent cinquante-cinq mille euros (EUR 1.155.000,00).

L'apport total d'un million cent cinquante-cinq mille euros (EUR 1.155.000,00) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Seconde résolution*

A la suite de la résolution ci-dessus, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

#### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social de la Société est d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,00) représenté par un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,00) chacune (les «Parts Sociales»); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14588. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014178208/110.

(140204295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

**ASA Corporation s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 180.362.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Orkhan MASTANOV, manager, born in Baku (Azerbaijan) on July 15<sup>th</sup>, 1976, residing at Apt 9, 126 A. Abdulrahimov Str, Bakou, Azerbaijan,

here represented by Nora BRAHIMI, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 5<sup>th</sup> November 2014.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of ASA CORPORATION s.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3-7, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.362, and having a share capital of twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.00) (the Company).

The company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, on 18<sup>th</sup> September 2013, published with Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2803 on 8<sup>th</sup> November 2013. The articles of incorporation have not been amended since.

II. the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Amendment of article 2 of the articles of association of the Company (the Articles) relating to the corporate object of the Company, so that it reads henceforth as follows:

“ **Art. 2.** The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the

avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property that, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.”;

2. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the Articles relating to the corporate object of the Company, so that it reads henceforth as follows:

“ **Art. 2.** The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property that, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.”;

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L’an deux mille quatorze, le septième jour du mois de novembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Orkhan MASTANOV, manager, né à Bakou (Azerbaïdjan) le 15 juillet 1976, demeurant à Apt. 9, 126 A. Abdulrahimov Str., Bakou, Azerbaïdjan,

ici représenté par Nora BRAHIMI, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé le 5 novembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée et validée par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d’acter de la façon suivante:

I. La partie comparante est l’associé unique (l’Associé Unique) de ASA CORPORATION s.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au registre du commerce sous le numéro B 180.362 et dont le capital social est de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400) (la Société).

La société a été constituée selon acte de Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, le 18 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2803 du 8 novembre 2013. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société (les Statuts) relatif à l'objet social de la Société, qui se lit désormais comme suit:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»;

2. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des Statuts relatif à l'objet de la Société, qui se lit désormais comme suit:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»;

#### *Estimation des frais et dépenses*

Les dépenses, coût, honoraires et charges de n'importe quelle nature, qui devront être pris en charge par la Société, relatifs au présent acte s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euro (EUR 1.400.-).

182975

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française et, en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et rédigé à Luxembourg, à la date sus mentionnée au début du document.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, le représentant a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. Brahimi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52851. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178239/165.

(140204530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

**Allegra Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 106.377.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille quatorze.

Le dix-sept novembre,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALLEGRA INVESTMENTS S.A.", en liquidation, avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 3 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 630 du 29 juin 2005, mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 juin 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2578 du 24 septembre 2014, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 106.377, au capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,00), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cent euros (EUR 500,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Carole GIOVANNACCI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Olga LOMAKINA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michael ERNZERHOF, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du commissaire à la liquidation.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Clôture de la liquidation.
4. Indication de l'endroit où les livres et documents de la société devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la liquidation.
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport du commissaire à la liquidation.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme "ALLEGRA INVESTMENTS S.A.".

Tout passif ou actif de la société encore non exigible, non réalisé ou inconnu, à la date de la présente assemblée, sera pris en charge par les associés de la société, réparti au prorata de leurs participations dans la société.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Référence de publication: 2014178228/57.

(140204951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

---

**Finopar Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 54.858.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 20 novembre 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

FINOPAR HOLDING S.A., avec siège social à L-1319 LUXEMBOURG, 147, rue Cents, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme

Me Cynthia FAVARI

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2014184883/14.

(140207839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

---

**Clear S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4340 Esch-sur-Alzette, 53, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 175.242.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 27 octobre 2014 que:

- la démission de la société MULLER & ASSOCIES S.A., ayant son siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée;

- la société MERLIN SERVICES S.A R.L., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014184771/20.

(140208352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

---